

RCO37

Superficie des sites Natura 2000 faisant l'objet de mesures de protection ou de restauration

Objectif Spécifique	OS2.7	Améliorer la protection et la préservation de la nature et la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution		
Type d'action	2.1	Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité en renforçant les infrastructures vertes en milieu urbain		
		<i>Budget (FEDER+RBC+Cofin. Public)</i>	<i>Valeur cible programme 2024</i>	<i>Valeur cible programme 2029</i>
		3.588.720,82	0	0,11
Type d'indicateur	Réalisation			
Unité de mesure	Hectares			
Est un sous-indicateur	s.o.			
Interdépendance avec un autre indicateur	s.o.			
Définition	<p>Surface des sites Natura 2000 couverte par des mesures de protection et de restauration financées par les projets soutenus. Ces mesures doivent être en accord avec le Cadre d'Action Prioritaire (Prioritized Action Framework - PAF).</p> <p>Les PAFs sont des outils de planification stratégique pluriannuelle visant à fournir une vue d'ensemble des mesures nécessaires à la mise en œuvre du réseau Natura 2000 à l'échelle de l'UE et à les relier aux instruments de financement de l'UE correspondants (voir la directive 92/43/CEE du Conseil dans les références).</p>			
Méthode de calcul	<p><u>Objectif 2024</u>: Le programme ne prévoit pas de résultats pour 2024</p> <p><u>Objectif 2029</u>: Estimation de la surface (en hectare) des sites Natura 2000 couverte par des mesures de protection et de restauration au 31/12/2029</p> <p><u>Calcul des réalisations</u>: Calcul de la surface (en hectare) des sites Natura 2000 couverte par des mesures de protection et de restauration financées par les projets soutenus.</p>			
Points d'attention	<p>- <u>Temporalité de mesure des résultats</u>: Après la réalisation des travaux (réception provisoire)</p> <p>- Une surface de sites Natura 2000 ne peut être comptabilisées qu'une seule fois, même si elle fait l'objet de plusieurs projets</p>			
Justification des résultats	<p>- Plans des sites faisant l'objet de mesures de protection ou de restauration financées par le projet et méthode de calcul de la surface</p> <p>- Une déclaration signée de l'architecte/paysagiste confirmant la surface (en hectares) des sites Natura 2000</p> <p>- Preuve que les résultats rapportés sont bien situés en zone Natura 2000</p> <p>- Confirmation que les mesures de protection et de restauration soutenues sont en ligne avec le Cadre d'Action Prioritaire</p>			
Source de collecte de données	Porteurs de projet			
Fréquence de collecte de données	Dans le rapport semestriel après les travaux (réception provisoire) ou au plus tard dans le rapport final			